

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE D'ANEVIA

Gentilly, le 15 juin 2016

Lors de l'Assemblée Générale mixte de la Société qui s'est tenue le mercredi 15 juin 2016 à Gentilly, avec un quorum de 77,73% des actions ayant droit de participer au vote et 82,47% des droits de vote existants, les actionnaires d'Anevia ont adopté à une très large majorité l'ensemble des résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire soumises à leur vote par le Conseil d'Administration.

Les actionnaires ont notamment approuvé à titre ordinaire :

- les comptes sociaux de l'exercice 2015 et l'affectation du résultat dudit exercice ;
- l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions, notamment dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Laurent Lafarge ;
- la ratification du transfert du siège social, au 79 rue Benoit Malon, 94250 Gentilly ;
- la ratification de la cooptation de M. Frédéric Rombaut en tant qu'administrateur indépendant.

Au total, le Conseil d'Administration est ainsi désormais composé de cinq membres dont deux administrateurs indépendants.

Et à titre extraordinaire :

- la décision de poursuivre l'activité sociale de l'entreprise malgré des capitaux propres négatifs, qui devront être reconstitués dans un délai de deux ans ;
- l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA) avec suppression du droit préférentiel de souscription (DPS) au profit d'une catégorie de personnes ;
- l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'émettre et d'attribuer des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) au profit d'une catégorie de personnes ;
- délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration d'émettre des actions et/ou valeurs mobilières avec maintien du DPS ;
- délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration d'émettre des actions et/ou valeurs mobilières avec suppression du DPS, dans le cadre d'une offre, au profit notamment d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs, visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier ;
- délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS ;
- délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration d'émettre des bons de souscription d'actions remboursables (BSAR) avec maintien du DPS ;



- l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de réduire le capital par annulation d'actions auto détenues.

La Société informe ses actionnaires que lors de l'Assemblée Générale annuelle du 15 juin 2016, le nombre total des droits de vote réel existants ⁽¹⁾ était de 4 924 612.

Les résolutions proposées à l'Assemblée Générale sont disponibles sur le site internet de la société, www.anevia-group.com, rubrique investisseurs, section Documentation.

À propos d'Anevia

Leader des solutions logiciel OTT et IP pour la distribution de vidéos en direct et à la demande (VoD), Anevia fut fondée en 2003 par les créateurs du célèbre VLC Media Player. Véritable pionnière du Cloud DVR et des solutions multi-écrans, Anevia met au point des technologies innovantes qui permettent de regarder la télévision partout, tout le temps et sur n'importe quel périphérique. Les solutions logiciel Anevia sont utilisées partout dans le monde par les diffuseurs, les opérateurs télécom Tier 1 et Tier 2, ainsi que par de nombreuses entreprises publiques et privées. La société a son siège social en France et dispose de bureaux aux États-Unis et à Dubaï. Pour toute information complémentaire, consultez le site Internet de la société : www.anevia.com

(1) Total réel = nombre total de droits de vote attachés au nombre total d'actions – actions privées de droit de vote (autodétention)

Contacts

ANEVIA

Sabine de Leissegues
Directeur Marketing et Communication
Tel : +33 1 81 94 50 95
Email : investisseurs@anevia.com

ACTIFIN

Alexandre COMMEROT
Isabelle DRAY (relations presse)
Tel : +33 1 56 88 11 11
Email : acommerot/idray@actifin.fr



Libellé : Anevia
Code ISIN : FR0011910652
Mnémonique : ALANV
Nombre d'actions composant le capital social : 3 053 994

